

Décision du président N°2026/TT/39/01

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 18/11/08 en date du 7 décembre 2018 par laquelle le Conseil d'Administration a donné délégation à son Président pour créer les emplois non permanents correspondants aux activités du Pôle Optimisation du Centre de gestion de l'Oise dans le cadre de la mise à disposition d'agents aux collectivités adhérentes en application de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

De créer les emplois non permanents suivants :

Collectivité adhérente	Motif de recrutement	Grade	Durée hebdomadaire de service	Date de création de l'emploi	Date de fin de l'emploi
LONGUEIL-SAINT-MARIE	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	3/35h	23/09/2026	23/09/2026
LONGUEIL-SAINT-MARIE	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	3/35h	23/09/2026	23/09/2026
BRETEUIL	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	21/09/2026	23/10/2026
CHANTILLY	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI	Attaché principal	7/35h	21/09/2026	16/10/2026

	PERMANENT				
CHANTILLY	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Attaché principal	2/35h	21/09/2026	16/10/2026
GOUVIEUX	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	8/35h	21/09/2026	16/10/2026
CHAMANT	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	35/35h	23/09/2026	30/09/2026
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	22/35h	21/09/2026	25/09/2026
BRESLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	22/09/2026	22/09/2026
BORNEL	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	21/09/2026	21/09/2026
BORNEL	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	22/09/2026	25/09/2026
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique	35/35h	21/09/2026	23/09/2026

	EMENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	territorial			
SENLIS	REEMPLAC EMENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	35/35h	24/09/2026	25/09/2026
RULLY	REEMPLAC EMENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	30,4/35h	21/09/2026	16/10/2026
CHANTILLY	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANE NT	Adjoint technique territorial	35/35h	21/09/2026	30/09/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	23/09/2026	23/09/2026
CHANTILLY	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	4,3/35h	21/09/2026	21/09/2026
COYE-LA-FORET	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANE NT	Adjoint technique territorial	7/35h	24/09/2026	16/10/2026
ALLONNE	ACCROISS EMENT SAISONNIE R D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	11,45/35h	21/09/2026	02/10/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT	Adjoint technique territorial	35/35h	24/09/2026	24/09/2026

	TEMPORAI RE D'ACTIVIT E				
COYE-LA-FORET	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANE NT	Adjoint technique territorial	8/35h	24/09/2026	16/10/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	25/09/2026	25/09/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	25/09/2026	25/09/2026

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 85-643 précité, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

ARTICLE 3 :

Les dispositions de la présente décision prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

ARTICLE 4 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Beauvais,

Le 28/09/2026

Le Président,

Signé par : Alain VASSELLE

Date : 30/09/2026

Qualité : PRÉSIDENT